

Règlement de la concentration

- La concentration est ouverte à tout cycle car, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car de plus de trente ans.
- Le nombre de participants est strictement limité à 50, en cas de dépassement de ce nombre, les véhicules les plus récents seront refusés.
- Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse ou d'endurance, aucun classement ne sera réalisé.
- Tous les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux prescriptions locales.
- Le port du casque est obligatoire.
- Chaque participant est couvert par une police d'assurance individuelle.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes particulières suivantes pendant le déroulement de la concentration:
 - ◇ La vitesse est limitée à 60 km/h
 - ◇ La circulation se fait en file indienne le long du bord droit de la chaussée, une distance de sécurité entre chaque véhicule permet le dépassement.
 - ◇ La concentration est signalée par un véhicule banalisé en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule par les participants est interdit.
 - ◇ Un groupe de motards encadre le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne respectant pas les critères définis précédemment et d'exclure tout participant qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.
- La participation à la concentration est conditionnée à l'acceptation du présent règlement



Association des Pétrolettes Anciennes du Pays d'Auge

<http://www.apapa-moto-ancienne.fr>

Membre de la Fédération Française des
Véhicules d'Époque sous le n° 867

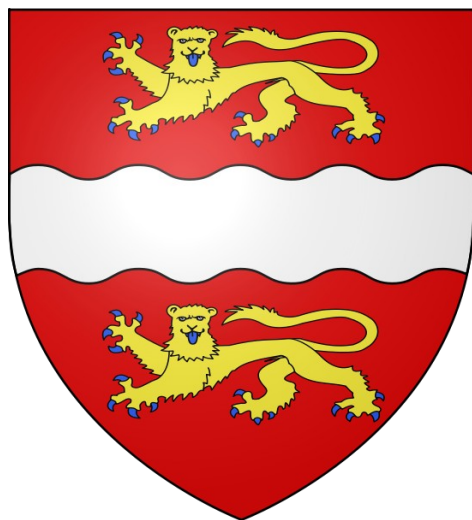
Affiliée au Vintage Motor Cycle Club Limited
sous le n° 26939.

Balade Rétro-Moto en Pays de Caux Dimanche 14 avril 2019

L'APAPA aura le plaisir de
vous accueillir à partir
de 8h30

le dimanche 14 avril 2019
à l'ancienne salle des fêtes de
Grainville la Teinturière.

Le départ de la balade est fixé à
09h30



Balade en Pays de Caux 2019

Les petites routes (voire très petites) entraîneront nos roues jusqu'aux confins du pays de Caux et de la vallée de la Seine. Le trajet depuis la vallée de la Durdent nous gratifiera de quelques monuments plus ou moins illustres et d'une campagne riche en couleurs jusqu'à la pause déjeuner dans le village de Roumare.

Nous rejoindrons ensuite la vallée de l'Austreberthe avant de nous diriger vers Criquetot où vous pourrez visiter une réplique de la grotte de Lourdes avant de reprendre la route vers Grainville.

Vos inscriptions accompagnées du règlement (chèque à l'ordre de l'APAPA) sont à retourner pour le **08 avril 2019** dernier délai à l'adresse suivante:

Sylvain Berland
594 rue de la mer
76740 Angiens.

Tel: 02.35.97.13.57. (après 20h)

Coupon réponse à retourner avant le **08 avril 2019**

Nom:..... Prénom:.....
Moto, Marque:..... Type:..... Année:.....
Cylindrée: Assurance n° :
Email:.....

Inscription adhérent (et accompagnant) APAPA: 26,5 € x =
Inscription non adhérent APAPA: 31,5 € x =
Repas enfant (-12 ans) 10 € x =
Adhésion APAPA pour l'année 2019 20 € =
Total:

Je déclare être titulaire d'un permis de conduire adapté à la cylindrée de ma machine, être couvert par une police d'assurance en cours de validité et avoir pris connaissance du règlement de la concentration.

Le:

Signature: